

**AVIS RECTIFICATIF N°1 CONCERNANT LE CSC 2204BEN-10327 PUBLIE
SUR LE SITE Enabel**

Marché de Fournitures relatif à la « Conclusion d'un accord-cadre pour la fourniture et l'installation de groupes électrogènes au profit des projets Enabel Bénin

Au point 3.5.5 du CSC on peut lire au paragraphe 10:

Au lieu de :

Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt **24/04/2025 à 11h00mn, heure de Bruxelles**. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées. (Article 83 de l'AR Passation).

NB : Tenir compte du décalage horaire éventuel entre Bruxelles et le lieu de résidence du soumissionnaire.

Lire :

3.5.5 Introduction des offres

Toute demande de participation ou offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt **23/04/2025 à 11h00mn, heure de Bruxelles**. Les demandes de participation ou les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées. (Article 83 de l'AR Passation).

NB : Tenir compte du décalage horaire éventuel entre Bruxelles et le lieu de résidence du soumissionnaire.